



GTPP12-2

PG2

Récapitulation 2012

Revenu

			ICC	IFD
			1. Revenu	2. Revenu
11.00	Revenu brut de l'activité dépendante	Contribuable A1		
21.00	Revenu brut de l'activité dépendante	Conjoint A2		
12.00	Revenu de l'activité indépendante	B2		
13.00	Revenu brut provenant de prestations Rentes, pensions	C1		
14.00	Revenu brut mobilier	F1		
15.00	Revenu brut immobilier	D3		
16.00	Autres revenus	C2		
17.00	Rentes AVS/AI	C1		
91.00	Revenu brut A reporter sur la feuille de droite, code 91.00 col.1 et 2			

Renseignements

Les revenus ci-dessous servent à la détermination de la (des) charge(s) de famille et/ou à l'application des lois sociales

			ICC
			Montant
98.10	Versements provenant d'assurances de capitaux privées susceptibles de rachat		
98.20	Subsides provenant de fonds publics ou privés Allocations d'études, allocations spéciales, bourses		
98.30	Pensions alimentaires perçues par l'enfant majeur		
98.40	Prestations complémentaires à l'AVS/AI Allocations pour impotents, SPC, Ville de Genève, etc.		
98.50	Solde du service militaire et indemnité de fonction de la protection civile		
98.60	Prestations de l'assurance militaire exonérées en vertu de la loi fédérale sur l'assurance militaire		
98.70	Versements à titre de réparation de tort moral		
98.75	Indemnités en capital imposées séparément		
98.80	Secours versés par une institution de bienfaisance	Nom de l'institution:	
98.90	Revenu provenant d'une activité lucrative d'un (des) enfant(s) mineur(s)		
98.95	Revenus bruts déjà imposés selon la procédure simplifiée prévue par la Loi sur le travail au noir		
98.96	Gains provenant des jeux de hasard exploités dans les maisons de jeu au sens de la loi fédérale sur les jeux de hasard et les maisons de jeu, du 18 décembre 1998		
98.00	Total		



GTPP12-3

PG3

Récapitulation 2012

Dédutions

		ICC	IFD								
		1. Revenu	2. Revenu								
91.00	Revenu brut Report du code 91.00 col.1 et 2, feuille de gauche										
31.00	Dédutions liées à l'activité dépendante Contribuable A1										
41.00	Dédutions liées à l'activité dépendante Conjoint A2										
32.00	Dédutions liées à l'activité indépendante B4										
56.20	Dédutions liées aux revenus mobiliers F2										
58.00	Charges et frais d'entretien d'immeuble(s) D2										
33.00	Dédutions liées aux rentes de la prévoyance professionnelle C4										
59.00	Autres déductions C4										
52.00	Primes d'assurances C3										
53.00	Pensions, contributions d'entretien versées C4										
54.00	Rentes viagères payées C4										
55.00	Intérêts chirographaires et hypothécaires E1										
57.00	Pertes commerciales et/ou pertes non compensées B2										
92.20	Sous-total ICC + IFD pour la déduction des frais médicaux Déduire du code 91.00 les codes 31.00 à 57.00										
71.00	Frais médicaux Montant net après déduction de la participation de la caisse maladie										
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Contribuable</th> <th>Conjoint</th> <th>Enfant(s)</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><input type="text"/></td> <td><input type="text"/></td> <td><input type="text"/></td> <td><input type="text"/></td> </tr> </tbody> </table>	Contribuable	Conjoint	Enfant(s)	Total	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>		
Contribuable	Conjoint	Enfant(s)	Total								
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>								
	ICC: Total moins 0.5% du code 92.20 IFD: Total moins 5% du code 92.20										
92.40	Sous-total ICC + IFD pour la déduction des dons et du calcul de la déduction pour bénéficiaires de rentes AVS/AI										
73.00	Versements bénévoles et dons à des personnes morales exonérées pour buts de service public ou de pure utilité publique										
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Contribuable</th> <th>Conjoint</th> <th>Enfant(s)</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><input type="text"/></td> <td><input type="text"/></td> <td><input type="text"/></td> <td><input type="text"/></td> </tr> </tbody> </table>	Contribuable	Conjoint	Enfant(s)	Total	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>		
Contribuable	Conjoint	Enfant(s)	Total								
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>								
74.00	Versements aux partis politiques Maximum CHF 10'100										
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Contribuable</th> <th>Conjoint</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><input type="text"/></td> <td><input type="text"/></td> </tr> </tbody> </table>	Contribuable	Conjoint	<input type="text"/>	<input type="text"/>						
Contribuable	Conjoint										
<input type="text"/>	<input type="text"/>										
61.20	Charges de famille IFD										
61.25	Charges de famille ICC										
61.30	Déduction pour bénéficiaires de rentes AVS/AI										
95.00	Revenu net total Le cas échéant, revenu net pour le taux										
97.00	Part proportionnelle du revenu non imposable										
99.00	Revenu imposable										

